**Vœu pour le maintien des infirmières et infirmiers dans les établissements scolaires**

Depuis 1947, seuls professionnels de santé en exercice au quotidien dans les établissements scolaires, les infirmières et infirmiers de l’éducation nationale agissent pour le bien-être des élèves en leurs apportant une réponse adaptée et personnalisée à des problématiques identifiées (difficultés relationnelles, conduites addictives, harcèlement, mal-être…).

Dans le cadre du projet de loi dit « 4D » (décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification), il est prévu une décentralisation des infirmières vers les départements, dans des services de la PMI afin de palier leur manque de moyens, leurs difficultés de recrutements et les disparités territoriales. En réalité, ce projet, au lieu de régler les difficultés des PMI va affaiblir le lien construit par les infirmières et les infirmiers entre la promotion de la santé, les actions éducatives et nos élèves.

Cet élan décentralisateur semble ignorer qu’un service médical scolaire décentralisé a déjà existé entre 1945 et 1948 puis dissous car la représentation nationale avait alors estimé que ce service était : « obsolète, inefficace et inadapté à l’école et à l’évolution de l’état sanitaire ».

Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé au travers des infirmières et infirmiers constituent un facteur important de la réussite scolaire et éducative. Ils sont l’un des leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités. À une époque où l’école se veut heureusement inclusive, où de nombreux élèves en situation de handicap ou avec de lourds problèmes de santé sont intégrés dans nos établissements, il semble illogique (voire dangereux) de priver les établissements de la présence continue de leur personnel infirmier

Dans notre lycée, la présence de Patricia Van Der Horst est essentielle pour des élèves en grande détresse psychologique ! L’adolescence est une période particulièrement sensible. Les collégiens et lycéens ont besoin au quotidien des infirmières et infirmiers dans leur rôle d’accueil, d’écoute, d’accompagnement, de suivi individualisé, décliné par 18 millions de consultations infirmières annuelles. Sortir les infirmières des établissements et de la communauté éducative est un non-sens !

Outre la mise en œuvre des protocoles sanitaires, de l’éducation aux gestes barrières, de l’accompagnement de la communauté scolaire, la réponse aux inquiétude et besoins des jeunes, frappés de plein fouet par la crise sanitaire, la présence des infirmières et infirmiers dans les établissements scolaires s’est une nouvelle fois, montrée essentielle.

Réunie en conseil d’administration le 01 février 2021, l’ensemble de la communauté scolaire du lycée Camille Saint-Saëns exprime son attachement à la présence et aux missions des [infirmier.es](http://xn--infirmir-70a.es/) de l’Éducation nationale dans les établissements scolaires au service des élèves. Elles-ils sont des maillons essentiels du service public d’éducation.

Leurs missions et leur nombre doivent être renforcés pour permettre d’améliorer les chances de réussite scolaire de TOUS- TOUTES les élèves dont elles-ils ont la responsabilité.

C’est pourquoi nous souhaitons émettre notre opposition à tout projet de décentralisation ou de retour à un service de santé scolaire médico-centré sous quelque forme que ce soit. La politique éducative sociale et de santé de l’éducation nationale doit rester de la gouvernance et la responsabilité pleine et entière de notre ministère.

Fait à Rouen, le 01 février 2021